

Commission de sélection Fleuret / Epée / Sabre Mode de sélection pour la saison 2012/2013

Suite à la réunion de travail du 1^{er} juillet 2012, je vous informe sur le mode de sélection pour la participation aux Championnats de France et aux Masters 2013.

Il a été défini :

- 1) Un certain nombre d'épreuves
- 2) Un nouveau mode de calcul simple des points
- 3) Des cas particuliers que les commissions pourront étudier

Vous trouverez :

- 1) Ci-dessous les cas particuliers
- 2) En annexe les modes de sélection par catégorie

Les cas particuliers :

Le rôle de la commission de sélection ne se borne pas à être une simple calculatrice, car si tel est le cas elle n'a pas lieu d'exister.

La commission est là pour étudier les cas qui peuvent lui être soumis :

- 1) Tireur blessé et indisponible pendant une bonne partie de la saison, mais ayant fait ses preuves durant le reste de la saison
- 2) Tireur indiscipliné en compétition ou stage
- 3) Tireur détecté par l'ETR (dans les catégories minime et cadet)
- 4) Etc...

En outre, il est décidé qu'un tireur qui n'honorera pas ou n'a pas honoré une sélection (circuit, Master, championnat de France), sauf cas de force majeure dûment justifiée, sera sanctionné par la Commission de sélection par une non sélection dans les quotas ligue

Dates butoirs de réception de résultats par Maître Philippe MENUT

Pour le Master : **15 avril 2013**

Pour les France : **22 avril 2013**

Les commissions de sélection se réuniront le mercredi 1^{er} mai (sauf pour les cadets fleuret et sabre où la sélection sera effectuée à une date antérieure)

Le Master

Lors du séminaire de Ligue du mois de juillet, il a été décidé de maintenir « **le Master** », avec une formule identique à celle de 2012.

Les Masters seront organisés dans les catégories :

- Benjamin
 - Minime
 - Cadet
 - Junior
- } aux 6 armes

Pour ces Masters, seront retenus les 6 premiers du classement régional (arrêté 12 jours avant la date du Master) dans les différentes armes et catégories.

Les vainqueurs seront déclarés « Champion de Picardie ».

Le Master 2013 se déroulera le mercredi 1^{er} mai 2013 en même temps que « La Picardie Fête son Escrime » à Beauvais ABE.

Les seniors ne participent pas au Master car des championnats de Ligue sont organisés à leur intention lors de challenge de clubs.

BENJAMINS

Pour la sélection au Master, le classement des benjamins se fera sur la base de 3 épreuves qui seront organisées à raison d'une par département aux 6 armes de cette catégorie.

Sont retenus pour cette saison 2012/2013 les épreuves organisées à :

Beauvais BOUC le 24 novembre 2012

Abbeville le 10 février 2013

Beauvais ABE le 23 mars 2013

Pour le fleuret, une épreuve supplémentaire sera comptabilisée, il s'agit du challenge d'Arras qui aura lieu le 16 décembre 2012.

Pour ces compétitions :

Les tireurs marqueront des points sur la base suivante :

1^{er} 25 points, 2^{ème} 23 points, 3^{ème} 21, 5^{ème} 18, 6^{ème} 17, 7^{ème} 16, 8^{ème} 15, 9^{ème} 14, 10^{ème} 13, 11^{ème} 12, 12^{ème} 11, 13^{ème} 10, 14^{ème} 9, 15^{ème} 8, 16^{ème} 7, 17^{ème} 6, 18^{ème} 5, 19^{ème} 4, 20^{ème} 3, 21^{ème} 2, 22^{ème} au X^{ème} 1.

Formule :

Si dans une arme, le nombre de tireurs(ses) est inférieur à 5, organisation d'une épreuve mixte avec un tour de poule puis TED sans sortir les filles, remise de récompenses aux 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{èmes} filles, et aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{èmes} garçons dans l'ordre du classement. (la 1^{ère} fille marquera 25 points, la 2^{ème} 23 points et ainsi de suite)

Une compétition par équipe suivra l'épreuve individuelle, les équipes seront composées de 3 tireurs en relais à l'italienne et 12 touches. Au début de l'épreuve les tireurs auront les numéros 1, 2 et 3 et au début de chaque rencontre, il y aura un tirage au sort de l'ordre de passage. Le classement des équipes dans le tableau d'élimination directe sera établi en fonction du classement de l'épreuve individuelle du jour.

Envoi des résultats

Les clubs organisateurs doivent adresser un exemplaire du classement de l'épreuve qu'ils ont organisée, le plus rapidement possible à Maître Philippe MENUT.

MINIMES

Les 40 premiers du classement national sont pris par la fédération

Pour la sélection aux championnats de France, la commission prendra en compte :

1. Les 3 Epreuves Horizon 2016 (Ligue coef 50, Zone coef 100, Interzone coef 150)
2. 3 Epreuves : (coef 100)
 - Fleuret : Meaux, et deux des challenges de la ligue au choix
 - Epée : ASPTT Paris, Beauvais ABE et Anthony
 - Sabre : à déterminer
3. le Master (coef 50)
4. Les Stages de Ligue (présence minimum requise à 2 stages dont celui d'avril).
5. Avoir honoré ses sélections aux France de la saison N-1

Pour les compétitions :

Les tireurs marqueront des points sur la base de calcul suivante :

$$C (1 - P/N+1)$$

C = coefficient de l'épreuve P = classement du tireur N = nombre de participants

(exemple : épreuve de zone à 120 participants, le 1^{er} marque 99,17 points, le second 98,34 points, le 3^{ème} 97,52 points,.....le 100^e 17,35 points, le dernier 0,83 points

épreuve de ligue à 15 participants, le 1^{er} marque 46,87 points, le 2^e 43,75 points, le 3^e 40,62 points,.....le 10^e 18,75 points, le dernier 3,12 points)

Envoi des résultats

- 1) Les clubs organisateurs doivent adresser un exemplaire du classement de l'épreuve qu'ils ont organisée, le plus rapidement possible à Maître Philippe MENUT.
- 2) Les tireurs, par le biais de leurs Présidents de clubs ou leur Maître d'Armes, devant faire parvenir leurs résultats hors ligue (même circuits nationaux, zone, interzone) à Maître Philippe MENUT, justificatifs des résultats à l'appui.

CADETS

Fleuret Homme, Fleuret Dame, Epée Homme et Epée Dame

Les 60 premiers du classement national sont pris par la fédération pour le championnat de France N1

Les 64 suivants soit de 61^e à 124^e du classement national sont pris par la fédération pour le championnat de France N2, plus 1 tireur par ligue.

Sabre Homme et Sabre Dame

Les 48 premiers du classement national sont pris par la fédération pour le championnat de France N1

Les 64 suivants soit de 49^e à 112^e du classement national sont pris par la fédération pour le championnat de France N2, plus 1 tireur par ligue.

Pour la sélection au championnat de France N2, la commission prendra en compte :

- 1) Les 3 circuits nationaux (coef 150)
- 2) Le Master (coef 50)
- 3) Une compétition de la Ligue et Une à déterminer (coef 50),

au fleuret les tireurs ont le choix entre Wattrelos le 12 janvier et Grande Synthe le 02 mars.

Al'épée, Maubeuge le 17 novembre et Amiens le 10 février

- 4) Avoir honoré ses sélections aux France de la saison N-1

Pour les compétitions :

Les tireurs marqueront des points sur la base de calcul suivante :

$$C (1 - P/N+1)$$

C = coefficient de l'épreuve

P = classement du tireur

N = nombre de participants

(exemple : épreuve de zone à 120 participants, le 1^{er} marque 99,17 points, le second 98,34 points, le 3^{ème} 97,52 points,.....le 100^e 17,35 points, le dernier 0,83 points

un circuit national à 80 participants, le 1^{er} marque 148,14 points, le 2^e 146,29 points, le 3^e 144,44 points,.....le 60^e 38,88 points, le dernier 1,85 points)

Envoi des résultats

- 1) Les clubs organisateurs doivent adresser un exemplaire du classement de l'épreuve qu'ils ont organisée, le plus rapidement possible à Maître Philippe MENUT.
- 2) Les tireurs, par le biais de leurs Présidents de clubs ou leur Maître d'Armes, devant faire parvenir leurs résultats hors ligue (même circuits nationaux et zones) à Maître Philippe MENUT, justificatifs des résultats à l'appui.

JUNIORS

Fleuret Homme, Epée Homme et Epée Dame

Les 60 premiers du classement national sont pris par la fédération pour le championnat de France N1

Les 64 suivants soit de 61^e à 124^e du classement national sont pris par la fédération pour le championnat de France N2, plus 1 tireur par ligue.

Sabre Homme, Sabre Dame et Fleuret Dame

Les 48 premiers (32 pour le sabre dame) du classement national sont pris par la fédération pour le championnat de France N1

Les 64 suivants soit de 49^e à 112^e (33^e à 64^e pour le sabre dame) du classement national sont pris par la fédération pour le championnat de France N2, plus 1 tireur par ligue.

Pour la sélection au championnat de France N2, la commission prendra en compte :

1. Les 3 circuits nationaux (coef 150)
2. Le Master (coef 50)
3. Le CN de Laon et le Championnat de Ligue senior (coef 50)
4. Avoir honoré ses sélections aux France de la saison N-1

Pour les compétitions :

Les tireurs marqueront des points sur la base de calcul suivante :

$$C (1 - P/N+1)$$

C = coefficient de l'épreuve P = classement du tireur N = nombre de participants

(exemple : épreuve de zone à 120 participants, le 1^{er} marque 99,17 points, le second 98,34 points, le 3^{ème} 97,52 points,.....le 100^e 17,35 points, le dernier 0,83 points

un circuit national à 80 participants, le 1^{er} marque 148,14 points, le 2^e 146,29 points, le 3^e 144,44 points,.....le 60^e 38,88 points, le dernier 1,85 points)

Envoi des résultats

- 1) Les clubs organisateurs doivent adresser un exemplaire du classement de l'épreuve qu'ils ont organisée, le plus rapidement possible à Maître Philippe MENUT.
- 2) Les tireurs, par le biais de leurs Présidents de clubs ou leur Maître d'Armes, devant faire parvenir leurs résultats hors ligue (même circuits nationaux et zones) à Maître Philippe MENUT, justificatifs des résultats à l'appui.

SENIORS

FH – SH – EH – ED :

France N1 : 48 tireurs (les 4 des Monde, les 4 des Europe + x premiers du Clt Nat sauf les étrangers)

France N2 : 48 tireurs (les 4 médaillés des Monde junior + x étrangers non admis en N1 + x tireurs suivants au Clt Nat)

France N3 : 96 tireurs (les 24 suivants du Clt Nat + 52 sélectionnés ligue + 20 Dom Tom)

FD – SD :

France N1 : 32 tireuses (les 4 des Monde, les 4 des Europe + x premières du Clt Nat sauf les étrangères)

France N2 : 32 tireuses (les 4 médaillées des Monde junior + x étrangères non admises en N1 + x tireuses suivantes au Clt Nat)

France N3 : 72 tireuses (52 sélectionnées ligue + 20 Dom Tom)

En fonction des quotas donnés par la fédération, les tireurs seront sélectionnés dans l'ordre du classement national (le premier ou les deux premiers) puis suivant le classement ligue.

Pour le classement ligue, la commission prendra en compte :

1. Deux circuits nationaux (coef 150):
 - Fleuret féminin (Antony le 13/01/13 et le TIP le 24/03/13)
 - Fleuret masculin (Antony le 13/01/13 et Hénin Beaumont le 10/02/13)
 - Epée féminine (Soissons le 13/01/13 et le TIP le 24/03/13)
 - Epée masculine (Laon 11/11/12 et Lisieux 09/12/12)
 - Sabre Féminin (Charleville Mézières le 07/04/13 et le TIP le 24/03/13)
 - Sabre Masculin (Charleville Mézières. le 07/04/13 et Kremlin Bicêtre 28/04/13)
2. Les 3 meilleurs résultats sur les compétitions dans la ligue (coef 50)
3. Le championnat de Ligue obligatoire (coef 100)

Pour les compétitions :

Les tireurs marqueront des points sur la base de calcul suivante :

$$C (1 - P/N+1)$$

C = coefficient de l'épreuve

P = classement du tireur

N = nombre de participants

(exemple : championnat de ligue à 40 participants, le 1^{er} marque 97,56 points, le second 95,12 points, le 3^{ème} 92,68 points,.....le 30^e 26,82 points, le dernier 2,43 points
un circuit national à 200 participants, le 1^{er} marque 149,25 points, le 2^e 148,50 points, le 3^e 147,76 points,.....le 30^e 127,61 points, le dernier 0,74 points)

Envoi des résultats : idem que les autres catégories